Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20260925-20260925_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'HEMONSTOIR

Date de la convocation

17 septembre 2026

Date de l'affichage

17 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc GUILLAUME, Maire.

Etaient présents : Marc GUILLAUME, Maire – Laurence GLOUX, Lionel GUILLOU, Adjoint – Josette LE PONNER, Evelyne DRION, Claude GALLAIS, Joël ETIENNE, Minh Tâm BLANCHARD, Isabelle LE FUR, Cyrille LEFEUVRE, Hélèna SERVAIS

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé :
Cédric LE GALL ayant donné pouvoir à Josette LE PONNER
Delphine SÉBILLE ayant donné pouvoir à Evelyne DRION
Yvon OLIVE

Absent : /

Secrétaire de séance : Isabelle LE FUR

12-09/2026 OBJET : Changement prestataire téléphonie Commune d'Hémonstoir (Mairie, Ecole, Bibliothèque, Services Techniques, Périscolaire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat actuel de téléphonie de la commune, conclu avec la société Breizh Solution nécessite d'être résilié pour les motifs suivants : coûts trop élevés, qualité de service insuffisante.

Afin d'assurer la continuité du service public et de bénéficier d'une offre plus adaptée un devis de la société Vestacom a été demandé. Ce dernier propose un matériel plus performant, des forfaits adaptés pour un montant mensuel de 290,70 euros HT.

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un système téléphonique fiable et performant pour le bon fonctionnement des services de la mairie ;

CONSIDÉRANT que la proposition de la société Vestacom présente un meilleur rapport qualité/prix et répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget communal.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20260925-20260925_12-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la résiliation du contrat de téléphonie actuel conclu avec la société Breizh Solution ;

- **APPROUVE** le choix de la société Vestacom en tant que nouveau prestataire de téléphonie pour la commune d'Hémonstoir, pour un montant de 290,70 € mensuel HT ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les démarches et formalités utiles, à signer tous les documents nécessaires à la résiliation de l'ancien contrat, à la signature du nouveau contrat et à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Marc GUILLAUME,
Maire d'Hémonstoir

Isabelle LE FUR,
Secrétaire de séance